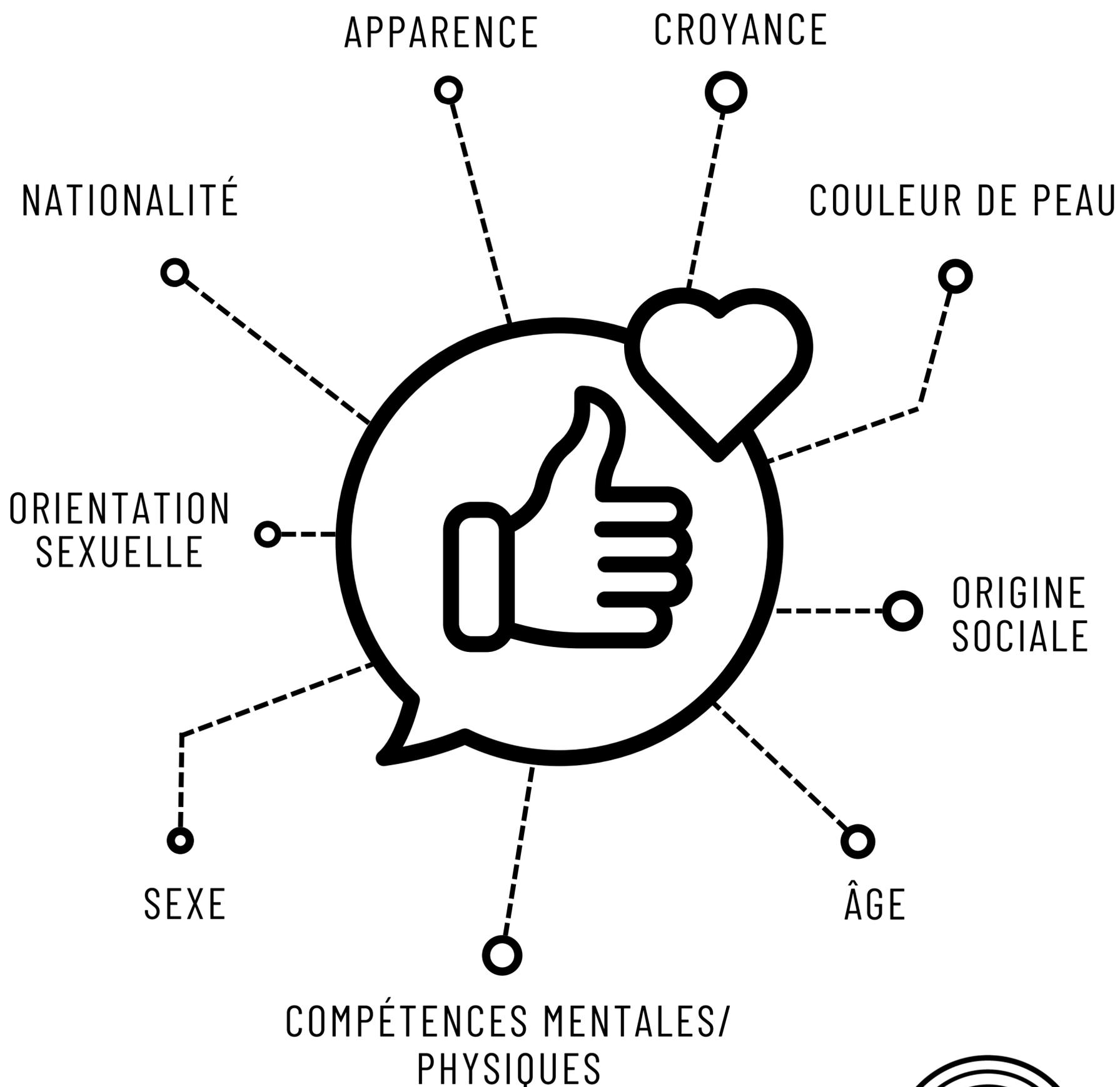


ICI, TOUT LE MONDE EST BIENVENU !



“

ARTICLE 1 - DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 1948

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.